



APPEL À L'ACTION

PROMOUVOIR LA DURABILITÉ PAR LA MOBILISATION DES RESSOURCES : RESSOURCER FINANCIÈREMENT UNE AFRIQUE SANS MTN PAR LES ÉTATS MEMBRES ENDÉMIQUES

Appel à l'action d'Addis-Abeba

I. INTRODUCTION

A. Nous, les États membres de l'Union Africaine et les partenaires du développement réunis à Addis-Abeba, en Éthiopie, en marge de la 37e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine, visons à promouvoir la durabilité pour garantir une Afrique exempte de Maladies Tropicales Négligées (MTN).

B. Reconnaissons le lourd fardeau des MTN sur la population africaine, y compris les plus vulnérables.

C. Admettons la vulnérabilité persistante des programmes de contrôle, d'élimination et d'éradication des MTN en Afrique en raison de la forte dépendance à l'égard des financements externes.

D. Nous reconnaissons le rôle essentiel de la collaboration avec les Autorités nationales de régulation (ANR) pour créer un environnement réglementaire propice à la recherche, au développement de produits et à la fabrication des médicaments nécessaires pour éliminer les MTN. Nous appelons en outre les pays n'ayant pas encore ratifié le Traité AMA à accélérer les processus de ratification afin que tous les États membres de l'UA collaborent pour garantir l'accès et la sécurité des médicaments.

E. Reconnaissons l'engagement et la forte appropriation nationale des pays ayant déjà éliminé des MTN spécifiques, notamment le Togo, premier pays au monde à être validé pour l'élimination de quatre MTN (dracunculose, filariose lymphatique, maladie du sommeil et trachome), le Mali et le Bénin (trachome) en 2023, se joignant à 17 autres États membres de l'Union Africaine ayant déjà éliminé au moins une MTN, et encourageons les autres pays à suivre leur exemple.

F. Notant que, à mesure que les pays obtiennent la validation de l'élimination des MTN en tant que problème de santé publique, des investissements soutenus dans la surveillance post-élimination et la collaboration transfrontalière sont cruciaux pour prévenir la réémergence des MTN précédemment éliminées.

G. Remarquer que l'élimination des MTN a le potentiel de réduire considérablement la pauvreté sur tout le continent. Cela englobe l'alleviation de la pauvreté, la promotion de l'éducation inclusive, la promotion de l'égalité des sexes, la réduction des disparités, le développement du capital humain et la stimulation de la croissance économique.





H. Reconnaître le rôle important des ANR dans la facilitation de l'approbation et de l'enregistrement des produits nécessaires pour éliminer les MTN et surveiller leur sécurité, en s'appuyant sur les efforts en cours de l'Harmonisation de la Régulation des Médicaments en Afrique (AMRH) et de la Surveillance Intelligente de la Sécurité de l'UA (AU-3S).

I. Reconnaître le soutien essentiel du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) pour renforcer les capacités des États membres et des systèmes de santé régionaux afin de prévenir et de gérer efficacement les maladies à forte charge, y compris les MTN, en appliquant les principes de la Santé Unique et de l'équité, et en favorisant la fabrication locale en Afrique.

J. Reconnaître l'inclusion de la prophylaxie post-exposition antirabique, qui sauve des vies, dans le portefeuille de GAVI que les pays peuvent désormais demander, ainsi que la nécessité d'adopter et de déployer rapidement le praziquantel pédiatrique récemment approuvé, ouvrant la voie pour que les pays étendent le traitement de la schistosomiase aux enfants de moins de 5 ans qui ne sont actuellement pas couverts par des traitements à grande échelle.

K. Saluer les engagements mondiaux de financement pour les MTN, en particulier des initiatives telles que le Fonds pour Atteindre les Derniers Kilomètres (RLMF), qui vise à éliminer l'onchocercose et la filariose lymphatique dans toute l'Afrique.

L. Reconnaître la nécessité d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources nationales pour accélérer le contrôle et l'élimination des MTN, notamment par des approches intégrées et le déploiement de conseils et de fonds multisectoriels de lutte contre le paludisme et les MTN.

M. Noter que le renforcement des approches intégrées par la mise en œuvre de l'Approche "Une seule santé", ainsi que l'intégration des MTN dans les soins de santé primaires englobant la prévention, le contrôle, le traitement et la gestion des incapacités, est essentiel.

N. Reconnaître que la transformation socio-économique et structurelle de l'Afrique dépend de la santé de ses citoyens. Les investissements nationaux et internationaux dans la lutte contre les MTN et la santé, provenant du secteur privé et public, renforceront les systèmes de santé et soutiendront la Couverture Sanitaire Universelle, l'Agenda 2063 et les objectifs envisagés du Cadre continental de lutte contre les maladies tropicales négligées et la Feuille de route de l'OMS sur les MTN.

O. Reconnaître l'importance de la Déclaration de Kigali sur les MTN et de son suivi des engagements, et s'engager à soutenir sa ratification au niveau des États membres pour mobiliser la volonté politique, l'engagement communautaire, les ressources et les actions nécessaires pour mettre fin aux souffrances causées par les MTN.





P. Noter l'engagement continu du leadership de l'Union africaine à accroître les investissements nationaux dans la santé depuis 2000, aux côtés du soutien des partenaires internationaux du développement, malgré des priorités concurrentes en matière de développement.

Q. Reconnaître que les jeunes peuvent jouer un rôle vital dans la lutte contre les MTN en tirant parti de leur énergie, de leur créativité et de leur passion pour améliorer la santé et le bien-être de leurs communautés.

R. Reconnaître en outre que, malgré les progrès réalisés, des efforts importants sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs de contrôle et d'élimination des MTN afin que les aspirations au développement de l'Afrique puissent se concrétiser.

II. Appel à l'action

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

a) Accroître le financement national pour les MTN par l'allocation de budgets nationaux et la création de conseils de lutte contre le paludisme et les MTN.

b) Maximiser les initiatives mondiales existantes en matière de santé et les mécanismes de financement, y compris ceux des banques bilatérales et multilatérales accessibles aux pays pour le financement des Plans Nationaux de Lutte contre les MTN.

c) Accorder la priorité aux MTN dans le cadre plus large de l'agenda de la santé et du développement, y compris les soins de santé primaires, liés aux priorités de la Santé Unique et de la Couverture Sanitaire Universelle, à la préparation aux pandémies et au changement climatique et à la santé.

d) Veiller à ce que des données en temps réel soient disponibles pour orienter les décisions de programmation, y compris grâce à une collaboration transfrontalière intensifiée.

e) Endosser la Déclaration de Kigali sur les Maladies Tropicales Négligées et fournir les données nationales domestiques pour les MTN sur le Suivi des Engagements.

